



Programme d'aides à l'habitat (PIG) CdC Callac-Argoat

COMMUNES CONCERNEES

Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Servais et Saint-Nicodème

AIDES

Vous êtes propriétaire occupant

Subventions de 40 % à 50 % des dépenses subventionnables pour améliorer votre résidence principale
Primes Energie
Aide Caisses de retraite
Crédit d'impôt
Microcrédit...

Vous êtes propriétaire bailleur

Subventions de 20 à 35 % des dépenses subventionnables pour créer ou rénover un logement locatif
Prime Energie
Crédit d'impôt
Eco-prêt à taux zéro
Accès au dispositif fiscal Borloo dans l'Ancien: *abattement de 60% sur vos revenus fonciers*

RENSEIGNEMENTS

PROJET PROPRIETAIRES OCCUPANTS

- Travaux d'économie d'énergie ⇒ Brigitte URVOY 02 96 62 87 36
- Travaux d'adaptation / maintien à domicile ⇒ Gisèle RUPERT 02 96 62 87 34

PROJET PROPRIETAIRES BAILLEURS

- Logement décent vacant ou occupé où des travaux sont envisagés ⇒ Emmanuelle BOSCHER 02 30 06 03 02

PERMANENCES

Siège Communauté de Communes
ZA de Kerguiniou
22160 CALLAC

Le 2^e mardi de chaque mois
de 10 h à 12 h

📌 *Propriétaires occupants: pour des informations plus précises, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition*

Attention : les programmes d'aide à l'habitat sont prévus sur une période limitée. Appelez-nous.

SOLIHA Côtes d'Armor
4 av. du Chalutier Sans Pitié BP 20336
22193 PLERIN Cedex
Téléphone : 02 96 62 22 00
Télécopie : 02 96 61 84 50
Courriel : habitat@pact22.org

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CÔTES D'ARMOR

PREMIER RESEAU ASSOCIATIF AU SERVICE DE L'HABITAT
Association régie par la loi de 1901
SIRET : 777 461 526 00033 - APE : 8899B
TVA intracommunautaire : FR 93 777 461 526

www.pacthd22.org